

AMICALE
DES
VIL' S BRODEQUINS
Association loi 1901

Epinay le : 20 janvier 2012

Objet : Proposition de loi sur les certificats d'immatriculation et les contrôles techniques des véhicules anciens.

Monsieur le Député, *cher Bruno,*

Dernièrement, votre collègue, Monsieur Franck Marlin, Député de l'Essonne a déposé à l'Assemblée Nationale une proposition de loi sur les certificats d'immatriculation et les contrôles techniques des véhicules de collection.

Ce projet de loi, vise à plafonner à 15 chevaux fiscaux le paiement de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules de collection et à en acquitter les véhicules de collection de plus de 75 ans et enfin à exempter les véhicules de collection antérieur à 1960 ainsi que ceux de plus de 30 ans effectuant moins de 1 500 kilomètres par an en raison de leur usage, de leur intérêt technique ou industriel et de leur conception obsolète impropre à répondre aux exigences, du contrôle technique.

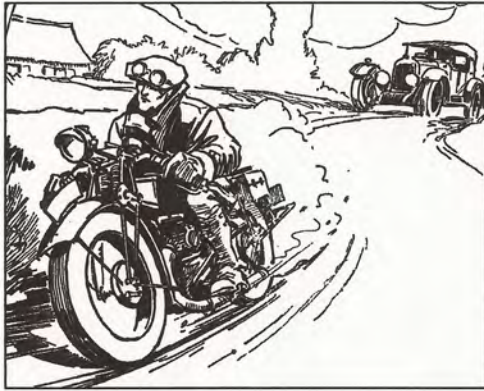
En tant que président d'une association de véhicules anciens et collectionneur moi-même, je ne peux qu'approuver ce projet de loi. La passion des véhicules anciens devient de plus en plus onéreuse, l'entretien, la maintenance, le carburant de plus en plus en chère pour des véhicules bien plus gourmands que nos voitures modernes, un simulacre de contrôle technique imposé qui n'est en fait qu'une énième taxe déguisée, autant de freins qui ne nous permettent plus d'utiliser nos véhicules au bénéfice de nos concitoyens. Il serait dommage que dans un futur pas si lointain, nos enfants ne puissent voir le témoignage historique de ces années passées et ainsi de visualiser les progrès technologiques acquis.

Pour toutes ces raisons, je vous sollicite afin que vous souteniez ce projet de loi plein de bon sens pour le monde de la collection.

Je vous remercie par avance de votre investissement, et vous prie d'agréer, Monsieur le Député, mes cordiales et sincères salutations.

[Signature]
Le Président.

Denis REDON



AMICALE
DES
VIL' S BRODEQUINS
Association loi 1901

Epinay le : 20 janvier 2012

Objet : Proposition de loi sur les certificats d'immatriculation et les contrôles techniques des véhicules anciens.

Monsieur le Député, *cher Patrick,*

Dernièrement, votre collègue, Monsieur Franck Marlin, Député de l'Essonne a déposé à l'Assemblée Nationale une proposition de loi sur les certificats d'immatriculation et les contrôles techniques des véhicules de collection.

Ce projet de loi, vise à plafonner à 15 chevaux fiscaux le paiement de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules de collection et à en acquitter les véhicules de collection de plus de 75 ans et enfin à exempter les véhicules de collection antérieur à 1960 ainsi que ceux de plus de 30 ans effectuant moins de 1500 kilomètres par an en raison de leur usage, de leur intérêt technique ou industriel et de leur conception obsolète impropre à répondre aux exigences, du contrôle technique.

En tant que président d'une association de véhicules anciens et collectionneur moi-même, je ne peux qu'approuver ce projet de loi. La passion des véhicules anciens devient de plus en plus onéreuse, l'entretien, la maintenance, le carburant de plus en plus en chère pour des véhicules bien plus gourmands que nos voitures modernes, un simulacre de contrôle technique imposé qui n'est en fait qu'une énième taxe déguisée, autant de freins qui ne nous permettent plus d'utiliser nos véhicules au bénéfice de nos concitoyens. Il serait dommage que dans un futur pas si lointain, nos enfants ne puissent voir le témoignage historique de ces années passées et ainsi de visualiser les progrès technologiques acquis.

Pour toutes ces raisons, je vous sollicite afin que vous souteniez ce projet de loi plein de bon sens pour le monde de la collection.

Je vous remercie par avance de votre investissement, et vous prie d'agréer, Monsieur le Député, mes cordiales et sincères salutations.

Le Président.

Denis REDON
Denis REDON